

Du Contrôle Continu (C.C) et des Pondérations

Comme son nom l'indique, le contrôle continu (un des principes du LMD) permet de contrôler continuellement l'étudiant, donc l'encourager à travailler de manière personnelle et peut contenir toute forme d'examen faite par l'enseignant, et peut englober essentiellement :

- Des interrogations écrites ou orales, en T.D, en T.P, en cours ...
- Des comptes rendus de devoirs à la maison
- Des exposés
- Des rapports de stages ou de sorties sur terrain
- L'assiduité de l'étudiant
- ...

Toutes ses formes de sous-contrôles doivent être pondérées (voir pondérations ci-dessous) par l'équipe pédagogique (CPM), et doivent être affichées (par l'intermédiaire de la fiche matière) dès le début de chaque semestre, au plus tard 2 semaines après le début des cours.

La note du contrôle continu est sur 20.

En cas d'échec à la session normale, le contrôle continu reste inchangé lors de la session de rattrapage.

Recommandations

Matière	Contrôle Continu	Examen final
Cours	(25%)	(75%)
TD	(25%)	(75%)
TP	(75%)	(25%)
Cours & TD	33%	67%
Cours & TP	33%	67%
Cours & TD & TP	(40%)	(60%)